



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

HBP/2002/2
10 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-troisième session

Genève, 16-18 septembre 2002

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2005

Introduction

1. La présente note contient des renseignements destinés à aider le Comité à étudier et établir son programme de travail, la durée de chaque activité et ses méthodes de travail. Le Bureau du Comité s'est réuni deux fois entre la soixante-deuxième et la soixante-troisième session du Comité pour examiner le programme de travail et faire le point sur son exécution.
2. Le programme de travail révisé est présenté à l'annexe I. Chaque élément de programme a une durée déterminée. Lorsqu'il débattera de son programme de travail, le Comité devra garder à l'esprit que celui-ci doit être conforme aux intérêts réels des pays membres et répondre à leur volonté de contribuer à sa mise en œuvre en fournissant des services d'experts et des ressources humaines et financières.
3. À sa soixante-deuxième session, le Comité est convenu de tenir compte des décisions prises par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire (Istanbul+5) lorsqu'il formulera et appliquera son programme de travail (ECE/HBP/122, par. 12). Le programme de travail tient compte des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, et il est fondé sur la Déclaration du Millénaire, ainsi que sur la Déclaration ministérielle et la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle.

4. À la session du Comité, le secrétariat fera rapport sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains en 2002 (dépenses et solde). Depuis la soixante-deuxième session du Comité, les délégations de la République tchèque, des Pays-Bas, de la Suisse et du Royaume-Uni ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale. Il importe de souligner que, sans ce fonds, le Comité n'aurait pas été en mesure de mener à bien son programme de travail. Cela étant, les ressources du Fonds doivent être maintenues à un niveau qui permette au Comité de s'acquitter de sa tâche. Il importe donc que les pays versent au Fonds soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés.

5. Un calendrier provisoire des réunions est présenté à l'annexe II.

Décisions que pourrait prendre le Comité

6. À la lumière des débats, le Comité souhaitera peut-être:

- a) Prendre en compte les résultats du Sommet mondial pour le développement durable;
- b) Prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail;
- c) Mettre à jour et adopter son programme de travail et le calendrier provisoire des réunions présentés aux annexes I et II;
- d) Engager les gouvernements à verser au Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés.

Annexe I

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2005

SOUS-PROGRAMME 10 – ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

10.1.1 Monographies nationales sur le logement

Exposé succinct: Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme des pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement ainsi que leurs stratégies et leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement, et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux indépendants. Elles s'appuient sur les travaux du Comité dans le domaine des statistiques du logement et de la construction. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel du programme. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait: Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Lituanie, de la Roumanie et de la République de Moldova ont été publiées. L'étude concernant l'Albanie est en préparation. Un fichier d'experts internationaux a été établi et mis à jour. Récemment, le Comité a rationalisé le processus préparatoire et proposé des procédures permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations. Le projet concernant les monographies nationales est présenté sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/hs/cph>).

Travail à faire: Le Comité poursuivra les activités relatives à l'établissement de monographies nationales du logement. À l'automne 2002, l'étude sur la Fédération de Russie sera démarrée. La possibilité d'organiser des ateliers ou des réunions spéciales d'experts pour examiner les résultats de l'exécution de projets ainsi que de diffuser les enseignements qui s'en dégagent dans les pays de la CEE sera confirmée. Un programme de suivi des études entreprises sera mis à l'essai. La coopération avec Habitat, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée.

Durée: 2002-2005.

10.1.2 Amélioration des performances environnementales en milieu urbain

Exposé succinct: Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion de modes de consommation durables. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser les produits écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Il n'est plus à démontrer qu'une gestion

des transports urbains et régionaux respectueuse de l'environnement associée à un aménagement durable de l'espace aux niveaux central, régional et local peut déboucher sur une diminution très sensible des répercussions sur la santé, les ressources naturelles et l'environnement tout en améliorant la qualité de la vie et les résultats économiques. L'intégration des politiques d'utilisation des sols et des politiques de transports locaux exige une réflexion et une action concertées dans tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics et à tous les niveaux de la prise de décisions.

Travail fait: Comme suite à l'atelier sur l'encouragement des initiatives locales en faveur des modes de consommation durables (Vienne, février 1998), un groupe directeur mixte sur les modes de transport urbains et la planification de l'utilisation des sols a été créé. Le groupe directeur a établi au cours de l'année 2000 un programme de travail détaillé (HBP/2000/8) qui devait être développé en vue d'un atelier. Ce dernier devait avoir lieu en 2001 mais a été reporté.

Travail à faire: Un atelier devrait être organisé à l'automne 2002 ou au début de 2003 conjointement avec le Comité des politiques de l'environnement de la CEE. L'atelier se penchera sur les données d'expérience concrètes en matière de gestion des transports urbains respectueuse de l'environnement, associée à un aménagement durable de l'espace. À partir des résultats de l'atelier, l'élaboration de directives sera envisagée.

Durée: 2002-2004.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir, dans les pays en transition, des réformes allant dans le sens de l'économie de marché; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leur cadastre et leurs fichiers d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays à économie de marché développée et les enseignements qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait: L'inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers en Europe et en Amérique du Nord a été publié en 1999 et l'étude sur les aspects déterminants de l'enregistrement des biens fonciers et de la législation sur le cadastre a été établie et publiée avec l'aide du Cadastre britannique. L'étude sur les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers à des fins fiscales en Europe a été préparée et publiée avec l'aide du Service fédéral du cadastre de la Fédération de Russie. Trois ateliers ont eu lieu: l'un sur l'adhésion à l'UE sous l'angle de l'administration des biens fonciers (Gävle, Suède, juin 2001), le deuxième sur les systèmes modernes de cadastre (Arménie, octobre 2001), et le troisième sur les systèmes d'évaluation massive des biens fonciers (Fédération de Russie, juin 2002). Des experts internationaux de l'administration des biens fonciers ont entrepris deux missions, une en Arménie et une autre en Géorgie.

Travail à faire: Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers s'attachera à promouvoir l'application concrète des Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96) dans les pays en transition, grâce notamment à différents types d'activités opérationnelles dans ces pays. Un examen de l'administration des biens fonciers sera réalisé en Fédération de Russie. La deuxième session du Groupe de travail a eu lieu en novembre 2001. Une étude de la structure actuelle de la propriété foncière et de la législation en vigueur pour restreindre/limiter la vente de biens dans les pays de la CEE, des directives concernant les objets cadastraux et leur mode d'identification et des directives relatives à l'accès public aux données sont en cours d'élaboration. Des ateliers sont prévus pour 2002 en Autriche et pour 2003 au Royaume-Uni et en Grèce. La troisième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers se tiendra à Genève les 17 et 18 novembre 2003. La coopération avec des partenaires clefs, tels que la Banque mondiale, sera encore développée et améliorée.

Durée: 2002-2005.

10.1.4 Rénovation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité donne l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le financement du logement, ainsi que le parc de logements existants, sa gestion et son financement. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Il est donc important d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et de gestion.

Travail fait: Les Directives de la CEE sur les immeubles en copropriété ont été élaborées et devraient être publiées pour la soixante-troisième session du Comité (ECE/HBP/123).

Travail à faire: Le Comité et son bureau a) étudieront les moyens d'appliquer les Directives sur les immeubles en copropriété afin de régler les principales questions qui se posent dans les secteurs public et privé dans les pays en transition; b) lanceront un projet fondé sur une proposition élaborée par le Réseau consultatif concernant des directives relatives aux systèmes de financement privé du logement dans les pays en transition. La place et le rôle du financement privé des logements par rapport à d'autres types de financement (financement public, logements sociaux, logements municipaux) seront identifiés, et les conditions à réunir pour l'introduction des différents modèles seront examinées.

Durée: 2002-2005.

10.1.5 Élaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct: Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et les améliore. De plus, il établit le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui paraît tous les deux ans.

Travail fait: Le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord a été publié en 2000. Un site Web sur les statistiques des établissements humains (<http://www.unece.org/env/hs/bulletin/>) est en place depuis 1999.

Travail à faire: Le Comité préparera la prochaine livraison du Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui serait disponible sous forme électronique en 2002. Le Bureau, avec l'aide du secrétariat, examinera les données collectées afin de les organiser en fonction des besoins prioritaires.

Durée: 2001-2005.

10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct: L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. L'étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration et de l'application de politiques visant à assurer un développement plus durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait: La neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale s'est tenue à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002. Elle a porté surtout sur les villes viables et vivables. Trois thèmes ont été examinés: i) société et économie urbaines: les politiques et instruments d'urbanisme au service de l'équité sociale – une perspective comportementale; ii) améliorer le bilan des villes: structure et écosystèmes urbains; iii) gouvernance et organisation urbaine: pouvoir de décision intégré.

Travail à faire: Le Comité commencera les préparatifs de la prochaine conférence une fois que le sujet, la date et le lieu en auront été fixés. Il continuera à organiser l'échange de données d'expérience concernant l'application du Programme pour l'habitat.

Durée: 2002-2005

Annexe II

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS*

Réunions

15-17 septembre 2003	Genève	Soixante-quatrième session du Comité des établissements humains
17-18 novembre 2003	Genève	Troisième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

* Les réunions du Bureau, les ateliers, les réunions des équipes spéciales ainsi que les autres consultations informelles ne sont pas mentionnées.